



**MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM) SOUMIS AU  
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES**

**FÉVRIER 2023**

## Présentation de l'UQAM

Avec plus de 35 000 étudiants et étudiantes et près de 300 000 personnes diplômées depuis sa création en 1969, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), composée de 6 facultés (Arts, Communications, Science politique et droit, Sciences, Sciences de l'éducation, Sciences humaines) et 1 école (Sciences de la gestion), occupe une place essentielle et unique dans l'écosystème universitaire québécois.

Pionnière en matière de progrès et d'engagement envers la société, résolument francophone, inclusive, depuis toujours ouverte à la diversité et sur sa communauté environnante, classée 1<sup>ère</sup> au Québec et 8<sup>e</sup> au Canada par *Research Infosource* en matière de financement de la recherche dans la catégorie des universités à vocation générale (grandes universités sans faculté de médecine), notre université innove chaque jour et ses résultats de recherche contribuent à offrir des solutions aux problématiques sociales et scientifiques et à transformer la société.

Ainsi, avec plus de 88 millions \$ en fonds et financement de la recherche reçus pour 2021-2022, l'UQAM est composée de 120 unités de recherche et de création, dont 32 chaires de recherche du Canada, 28 chaires de recherche-innovation et 23 chaires de recherche stratégiques UQAM. Six instituts allient recherche, formation et services à la collectivité en études féministes, en patrimoine, en sciences cognitives, en environnement, en santé et société et en études internationales. L'UQAM abrite également le plus grand nombre de chaires UNESCO au Québec avec 5 chaires et 8 lieux de diffusion des arts et des sciences.

L'UQAM est heureuse de pouvoir faire part de ses recommandations au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue de la présentation du budget 2023-2024 du gouvernement du Québec.

*Vous trouverez à la page 3, la liste des recommandations résumées ci-dessous. Celles-ci seront suivies dans les pages suivantes d'une contextualisation et d'une présentation plus détaillée pour chacune d'entre elles à partir de la page 5.*

## **Sommaire des recommandations au gouvernement du Québec :**

### **1- En matière de financement et de fonctionnement des universités**

-Recommandation 1 – Que le gouvernement tienne compte des étudiants et des étudiantes à temps partiel dans la formule de financement des universités.

-Recommandation 2 – Que le gouvernement revoie les paramètres d'augmentation des frais institutionnels obligatoires afin d'assurer une équité inter-établissement dans l'apport des revenus non gouvernementaux.

-Recommandation 3 – Que le gouvernement abolisse dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* la subvention « Placements Universités » pour réallouer les sommes qui y sont annuellement investies dans les subventions de fonctionnement des universités.

-Recommandation 4 – Que le gouvernement augmente significativement les budgets alloués à l'UQAM au sein du Plan quinquennal des investissements universitaires pour les ressources informationnelles.

-Recommandation 5 – Que le gouvernement compense les coûts supplémentaires engendrés pour l'UQAM par les problématiques multiples et complexes qui affectent le Quartier latin aux alentours de l'université (insécurité, insalubrité, itinérance et dépendances).

### **2- En matière de ressources humaines**

-Recommandation 6 - Que le gouvernement pérennise le Plan d'action sur la santé mentale étudiante (PASME) afin d'assurer le maintien des services psychologiques et de santé mentale et qu'il s'assure de le renforcer par la création de postes permanents pour des ressources spécialisées en relation d'aide.

-Recommandation 7 - Que le gouvernement hausse de manière significative le montant global prévu pour le soutien à l'intégration des étudiants et des étudiantes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap et qu'il revoie la formule de répartition de cette enveloppe.

-Recommandation 8– Que le gouvernement soutienne financièrement l'atteinte des dispositions prévues par la *Loi modernisant le régime de la santé et de la sécurité au travail*.

-Recommandation 9 – Que le gouvernement prévoit des ressources financières pour la mise en œuvre de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

### **3 – En matière de formation, de recherche et d’innovation**

-Recommandation 10 – Que le gouvernement révise les règles budgétaires permettant le financement des stages dans le domaine de la santé et des services sociaux.

-Recommandation 11 – Que le gouvernement élargisse la couverture du programme de bourses Perspective Québec en les ouvrant à de nouveaux domaines d’études et qu’il augmente le nombre des programmes admissibles dans les cinq domaines déjà ciblés par l’Opération main-d’œuvre.

-Recommandation 12 – Que le gouvernement augmente le financement du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l’extérieur du Québec (PMICSE) afin de favoriser davantage le développement des compétences des personnes étudiantes et qu’il favorise également la mise en place de nouvelles mesures pour la mobilité internationale des personnels des établissements universitaires.

-Recommandation 13 – Que le gouvernement accroisse significativement le soutien à la recherche fondamentale et appliquée dans tous les domaines afin de soutenir l’innovation et le développement scientifique du Québec.

-Recommandation 14 – Que le gouvernement élargisse le soutien aux activités d’enseignement et de recherche dans les créneaux de pointe où l’expertise francophone est stratégique pour Montréal et le Québec.

-Recommandation 15 – Que le gouvernement soutienne davantage les initiatives innovantes dans les champs artistiques, médiatiques et culturels afin de reconnaître pleinement leur apport au développement scientifique, social, économique et culturel afin de maintenir la vitalité du centre-ville de Montréal.

## **Présentation détaillée des recommandations**

### **1-En matière de financement et de fonctionnement des universités**

**-Recommandation 1 – Que le gouvernement tienne compte des étudiants et des étudiantes à temps partiel dans la formule de financement des universités.**

#### ***Contexte***

- Aujourd’hui, il existe une diversité de profils et de parcours étudiants, dont une large part est composée d’étudiants et d’étudiantes qui choisissent un cheminement à temps partiel. Certains sont de jeunes adultes, souvent de première génération, qui occupent un emploi hors campus. D’autres, et cette tendance risque de s’accroître en période post-COVID, souhaitent réorienter leur carrière ou acquérir de nouvelles compétences, sans toutefois être en mesure d’effectuer un retour aux études à temps plein. D’autres encore rencontrent des difficultés particulières – responsabilités parentales, situation de handicap, etc. – qui rendent plus ardu un parcours « traditionnel ».

#### ***Enjeux***

- L’Université accompagne et soutient tous ses étudiants et étudiantes, qu’ils soient inscrits dans un cheminement à temps plein ou partiel, de jour ou de soir. L’UQAM est d’ailleurs l’un des établissements qui accueille le plus d’étudiants à temps partiel, soit près de 40 % de son effectif. Or, la formule de financement des universités utilise l’Étudiant en Équivalence à Temps Plein (EETP) pour étalon, tandis que les services (bibliothèques, laboratoires informatiques, encadrement, soutien académique, orientation, aide financière, etc.) sont offerts à chaque individu, sans égard à leur régime d’études. Ainsi, en 2019, l’UQAM accueillait 37 540 étudiants, tandis que la base de calcul utilisée pour le financement de ses activités se fondait sur 22 793 EETP. Une telle situation, source d’iniquité, ne peut perdurer si le Québec souhaite assurer la réussite de tous les talents.

#### ***Demande budgétaire***

- Ajuster la formule de financement – subvention soutien à l’enseignement et à la recherche - afin de prendre en compte l’effectif total des étudiants plutôt que l’effectif étudiant en équivalence temps plein. Cette action est demandée afin, d’une part, d’assurer un meilleur soutien aux universités – comme l’UQAM– qui ont placé l’accessibilité au cœur de leur mission, et, d’autre part, de favoriser une offre de services de qualité et adaptée à tous les profils étudiants.

**-Recommandation 2 – Que le gouvernement revoit les paramètres d'augmentation des frais institutionnels obligatoires afin d'assurer une équité inter-établissement dans l'apport des revenus non gouvernementaux.**

**Contexte**

- Lors de la création des règles budgétaires portant sur les Frais institutionnels obligatoires (FIO) par le ministère de l'Enseignement supérieur, les universités facturaient des sommes qui variaient considérablement d'un établissement à l'autre.

**Enjeux**

- Les établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ), dont l'UQAM, figurent parmi les établissements dont les FIO sont historiquement les moins élevés. Or, lors de l'application de la nouvelle formule de financement en 2017, les FIO ont été basés sur les frais exigés au moment de la mise en place de la formule comme point de référence pour chaque établissement. Compte tenu que l'augmentation des FIO est désormais limitée à une indexation annuelle (à moins d'une entente préalable avec les associations étudiantes), la situation crée des disparités entre les établissements universitaires quant au financement disponible provenant d'une source non gouvernementale. Afin de rétablir l'équité entre les universités en matière de frais institutionnels obligatoires, il est proposé de mettre en place des modalités de rattrapage.

**Demande budgétaire**

- Revoir les paramètres d'augmentation des frais institutionnels obligatoires afin d'assurer une équité inter-établissement dans l'apport des revenus non gouvernementaux.

**-Recommandation 3 - Que le gouvernement abolisse dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* la subvention « Placements Universités » pour réallouer les sommes qui y sont annuellement investies dans les subventions de fonctionnement des universités.**

**Contexte**

- La Fondation de l'UQAM a récemment clôturé, avec succès, la campagne de financement la plus ambitieuse de son histoire. Placée sous le thème *100 millions d'idées*, cette campagne avait pour objectif d'amasser 100 millions \$ au cours des cinq prochaines années, afin de donner à l'Université les moyens de poursuivre sa mission et d'assurer son plein développement. Cet objectif a été atteint, non sans efforts.

## **Enjeux**

- Une disparité existe dans la culture philanthropique des universités francophones et anglophones, et ce malgré un intérêt grandissant pour la philanthropie des Québécois francophones envers leur *alma mater*. Les efforts continus de sollicitation chez les francophones génèrent un poids supplémentaire aux universités dont la mission première repose sur l'enseignement et la recherche et non pas, sur la philanthropie.
- La plupart du temps, les montants obtenus par la Fondation UQAM sont affectés à des fins spécifiques, selon la volonté du donateur et ne peuvent être utilisés par l'Université pour contribuer au fonds de fonctionnement. Il existe au quotidien une disparité entre les souhaits des donateurs et les réels besoins de l'Université. Cette disparité s'est traduite il y a quelques années par une situation réelle fort évocatrice. Pendant qu'une université anglophone québécoise obtenait un don de 200 M\$ pour mettre sur pied des bourses visant à encourager les étudiants en médecine, en droit et à la maîtrise, l'UQAM mettait en place un programme universel de bourses de doctorat, financé à même ses subventions de fonctionnement.
- Les impacts de cet exemple sont nombreux :
  - Dans le respect des règles budgétaires actuelles, selon cet exemple, l'université ayant sollicité le plus de dons obtiendra davantage de revenus de placements que l'UQAM, puisque cette dernière a converti des sommes de son fonds de fonctionnement en bourses d'études.
  - En plus de la subvention supplémentaire de revenus « Placements Universités », les montants obtenus par de réels dons pour financer des bourses d'études allègent d'autant le budget de fonctionnement des universités.
  - En plus d'être doublement pénalisée par les deux impacts susmentionnés, l'UQAM voit ainsi ses capacités de recrutement diminuées, car son levier d'attraction par le biais de l'offre de bourses est moindre et plus coûteux. S'en suivra une diminution éventuelle de ses subventions, puisque ces dernières sont calculées en fonction de l'effectif étudiant.

## **Demande budgétaire**

- Réviser la subvention « Placement Universités » et tenir compte des revenus obtenus grâce à la philanthropie dans la définition des subventions de fonctionnement des universités. Une conversion des sommes réservées à « Placement Universités » pourrait être directement injectée au fonds de fonctionnement des universités, afin qu'elles puissent en faire une utilisation plus équitable et optimale.

**-Recommandation 4 – Que le gouvernement augmente significativement les budgets alloués à l’UQAM au sein du Plan quinquennal des investissements universitaires pour les ressources informationnelles.**

### ***Enjeux***

- Le passage massif au télétravail et à l’enseignement en ligne exerce des pressions très importantes sur les infrastructures technologiques des universités. À cette dématérialisation accélérée des campus comme espaces de travail et d’études, s’ajoutent non seulement des enjeux technologiques majeurs en matière de cybersécurité, de protection des renseignements personnels et de désuétude, mais également une augmentation constante des prix des infrastructures. Dans ce contexte, les investissements requis au cours des prochaines années en infrastructures et en développement des systèmes dépassent largement les capacités financières de l’UQAM.

### ***Demande budgétaire***

- Bonifier de façon significative les sommes prévues au sein du Plan quinquennal des investissements universitaires pour l’UQAM, en matière de ressource informationnelle.

**-Recommandation 5 – Que le gouvernement compense les coûts supplémentaires engendrés pour l’UQAM par les problématiques multiples et complexes qui affectent le Quartier latin aux alentours de l’université (insécurité, insalubrité, itinérance et dépendances).**

### ***Contexte***

- L’UQAM a contribué à la reconfiguration du Quartier Latin et du Centre-Ville de Montréal avec le développement de son Campus central et son Campus de l’ouest formant un trait d’union entre le Quartier des spectacles et le Quartier Latin au Centre-ville de Montréal. La pandémie a laissé sa marque comme une cicatrice au cœur du Quartier Latin, dans le milieu environnant de l’UQAM, au Centre-Ville de Montréal. Le tissu urbain s’est déchiré et le citoyen a perdu prise sur son milieu qui affiche plus que jamais l’importance de grands enjeux sociaux et économiques.

### ***Enjeux***

- La situation dans laquelle évolue l’UQAM au sein du Quartier latin cumule un nombre important de problématiques :
  - Insécurité et itinérance
  - Circulation de drogues



- Problématiques accrues en matière de santé mentale pour des populations fragilisées
- Fermetures des commerces de proximité, de divertissement et d'alimentation
- Salubrité des rues et enjeux de santé publique s'y rattachant

### ***Demande budgétaire***

- Mettre en place des mesures compensatoires pour l'UQAM, durement affectée par les problématiques multiples et complexes qui affectent le Quartier latin aux alentours de l'université (insécurité, insalubrité, itinérance et dépendances).

## **2-En matière de ressources humaines**

**-Recommandation 6 - Que le gouvernement pérennise le Plan d'action sur la santé mentale étudiante (PASME) afin d'assurer le maintien des services psychologiques et de santé mentale et qu'il s'assure de le renforcer par la création de postes permanents pour des ressources spécialisées en relation d'aide.**

### ***Contexte***

- Ces dernières années, des mesures de financement ont été ciblées en santé mentale de la part du MES, en plus du dépôt du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME), permettant l'ajout temporaire de différents postes à l'équipe des Services-conseils et le développement d'initiatives de prévention.

### **Enjeux**

- Le Plan a permis aux établissements universitaires de se doter de ressources pour asseoir les services institutionnels en matière de santé mentale étudiante. Néanmoins, plusieurs défis se présentent, en raison de l'incertitude et du caractère temporaire des mesures. En effet, l'enveloppe budgétaire octroyée dans le cadre du PASME se termine en 2025-2026, laissant place à l'incertitude, considérant les besoins en santé mentale qui ne font que croître. Or, on assiste dans le même temps à une rareté de la main d'œuvre dans le secteur de la santé, voire une pénurie de ressources dans différents corps d'emploi spécialisés en relation d'aide. Ainsi, à défaut de pouvoir créer des postes permanents, il est difficile pour l'UQAM de se positionner comme un employeur attractif. Conséquemment, il y a un roulement de personnel important dans les équipes, en plus d'attirer essentiellement des ressources disponibles seulement à temps partiel.

### ***Demande budgétaire***

- Pérenniser les budgets dédiés à la poursuite des services en santé mentale au-delà de 2026, en permettant notamment la création de postes permanents visant à attirer et conserver des ressources spécialisées en relation d'aide.

**-Recommandation 7 - Que le gouvernement hausse de manière significative le montant global prévu pour le soutien à l'intégration des étudiants et des étudiantes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap et qu'il revoit la formule de répartition de cette enveloppe.**

### ***Contexte***

- Depuis plusieurs années, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) alloue aux établissements un financement pour soutenir l'organisation et l'offre de services visant à répondre aux besoins de l'ensemble de la population étudiante ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap dans l'établissement. Le montant global prévu par le MES est réparti entre les établissements de la façon suivante : chaque établissement se voit accorder un montant de base de 100 000 \$, à l'exception du siège social de l'Université du Québec, pour lequel aucune somme n'est prévue; 40 % du solde disponible est distribué au prorata de l'effectif étudiant établi selon le nombre de matricules uniques annuels pendant l'année t-2; 60% du solde disponible est distribué au prorata du nombre d'étudiants en situation de handicap pendant l'année t-2, comme déclaré par les établissements au Ministère.

### ***Enjeux***

- Les montants alloués à l'UQAM ne suffisent pas à répondre aux besoins des étudiants et des étudiantes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap.
- La proportion de personnes étudiantes en situation de handicap parmi l'ensemble de la population étudiante s'accroît d'année en année, ce qui exerce une pression accrue à la fois sur les services de soutien aux personnes étudiantes, mais aussi sur le personnel enseignant qui doit gérer de plus en plus de plans d'intervention dans leurs cours.
- L'évolution et la complexité des nouvelles situations de handicap, particulièrement des handicaps non visibles (exemples : phobie sociale, dyslexie et dysorthographe), exigent de la part des intervenantes et intervenants une analyse plus complexe des dossiers, une formation continue plus soutenue et un accompagnement plus fréquent des membres du personnel enseignant dans l'élaboration et la mise en place des plans d'intervention.

### ***Demandes budgétaires***

- Hausser de manière significative le montant global prévu pour le soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap au cours des prochaines années pour tenir compte des besoins croissants de cette population étudiante, dans une perspective d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.
- Revoir la formule de répartition de ce montant afin d'allouer une proportion plus grande des enveloppes au regard du nombre total d'étudiants en situation de handicap déclaré par les établissements au Ministère, puisque les montants alloués servent à assumer directement les services donnés à cette population étudiante spécifique.

**-Recommandation 8– Que le gouvernement soutienne financièrement l'atteinte des dispositions prévues par la *Loi modernisant le régime de la santé et de la sécurité au travail*.**

### ***Contexte***

- La Loi modernisant le régime de la santé et de la sécurité au travail (SST) au Québec a été adoptée en octobre 2021. Cette Loi introduit dans nos universités de nouvelles et importantes obligations en matière de SST. En plus de nous conformer à cette nouvelle loi, nous souhaitons développer et mettre en place une culture de prévention en santé et sécurité au travail au sein de la communauté de l'UQAM, tant au niveau physique que psychologique.

### ***Enjeux***

- La mise en œuvre de ces nouvelles obligations s'ajoute aux activités existantes en matière de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles dans notre université. Ces actions s'inscriront dans un nouveau programme de prévention. Il ne fait aucun doute que ces changements seront bénéfiques pour l'ensemble de notre personnel. Toutefois, nous ne disposons pas du nombre de ressources nécessaires pour y parvenir. De plus, avec l'ajout des représentants en santé et sécurité prévu dans cette loi, nous prévoyons une augmentation importante de la participation des employés dans ces dossiers et du nombre d'heures de libérations syndicales.

### ***Demande budgétaire***

- Mettre à la disposition des universités une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en place des changements prévus à la Loi modernisant le régime de la santé et de la sécurité au travail. Une partie de ces budgets sera requise pendant la période de mise en œuvre de cette Loi, soit jusqu'à juin 2025, date limite prévue par le législateur. Une autre partie de ces budgets devrait être récurrente afin de maintenir cette culture de prévention en santé et sécurité au travail et de favoriser la participation des employés.

**-Recommandation 9 – Que le gouvernement prévoit des ressources financières pour la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé.**

### ***Contexte***

- Les dispositions contenues dans la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25), adoptée en 2021, imposent aux universités d'importantes obligations en matière de protection des renseignements personnels.

### ***Enjeux***

- Les changements organisationnels et technologiques requis pour respecter ces obligations sont majeurs et demandent aux établissements des investissements significatifs pour lesquels aucun budget n'est actuellement alloué.

### ***Demande budgétaire***

- Création d'une enveloppe spécifique sur deux ans (2023-2025) dans le but de soutenir les universités dans l'adaptation de leurs systèmes d'information et dans la mise en œuvre des dispositions de la Loi 25.

## **3- En matière de formation, de recherche et d'innovation**

**-Recommandation 10 – Que le gouvernement révise les règles budgétaires permettant le financement des stages dans le domaine de la santé et des services sociaux.**

### ***Enjeux***

- La réalisation des stages pose de nombreux défis tant pour les universités que les établissements du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ou dans le réseau de l'éducation.

- Manque de superviseurs internes (au sein de l'université : professeurs ou professionnels, selon les modèles de formation et les disciplines)
- Financement de cliniques universitaires (espaces, supervision, soutien à l'exploitation, clientèle)
- Haute nécessité de coordination entre les différents acteurs pour la mise en place de solutions intégrées et concertées entre les universités, le MES et le MSSS, notamment.
- Pénurie de superviseurs dans les milieux de pratiques, au sein du RSSS
- Reconnaissance de la supervision dans les tâches au sein du RSSS

### ***Demande budgétaire***

- Bonifier, simplifier et uniformiser les règles budgétaires dédiées aux formations en pénurie de main d'œuvre, de manière à ouvrir les possibilités sans restreindre les usages, qui varient selon les universités et les disciplines, pour favoriser les utilisations structurantes et des solutions adaptées aux différentes conjonctures institutionnelles.
- Maximiser le soutien au développement des cliniques universitaires, tant pour des infrastructures physiques ou TI que pour des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation des cliniques.
- Assurer un financement conséquent de l'activité de stage et de la reconnaissance de la supervision au sein même des établissements du RSSS.

**-Recommandation 11 – Que le gouvernement élargisse la couverture du programme de bourses Perspective Québec en les ouvrant à de nouveaux domaines d'études et qu'il augmente le nombre des programmes admissibles dans les cinq domaines déjà ciblés par l'Opération main-d'œuvre.**

### ***Contexte***

- Le programme de bourses Perspective Québec (PBPO) a été instauré en 2022 par le Gouvernement du Québec en tant que mesure pour combattre la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs jugés stratégiques pour le développement du Québec dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.

### ***Enjeux***

- Bien que les universités soient ponctuellement consultées pour la mise à jour de la liste des programmes admissibles, il subsiste des écarts entre les programmes retenus et ceux qui pourraient être reconnus au regard des critères. L'UQAM a réitéré le 23 décembre dernier au ministère de l'Enseignement supérieur ses propositions pour de nouveaux programmes d'études à reconnaître au regard des

emplois correspondants ciblés dans les cinq secteurs visés du programme de bourse perspective Québec (enseignement, génie, santé et services sociaux, services de garde éducatifs à l'enfance, technologies de l'information). Elle proposait également de retenir 11 autres programmes, actuellement non reconnu au PBPO. Il est également suggéré d'accepter le temps partiel pour les étudiants en enseignement puisque plusieurs personnes étudiantes dans ce domaine occupent déjà un emploi en enseignement à temps partiel, la bourse pouvant être délivrée de la même façon, par tranche de 12-15 crédits. Cette disposition permettrait aux étudiants de garder la cadence menant à la diplomation attendue pour régulariser à terme leur situation.

### ***Demande budgétaire***

- Élargir la couverture des bourses perspectives à de nouveaux domaines d'études et augmenter le nombre des programmes admissibles dans les cinq domaines déjà ciblés.

**-Recommandation 12 – Que le gouvernement augmente le financement du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec (PMICSE) afin de favoriser davantage le développement des compétences des personnes étudiantes et qu'il favorise également la mise en place de nouvelles mesures pour la mobilité internationale des personnels des établissements universitaires.**

### ***Contexte***

- Les universités gagnent à favoriser la mobilité internationale vers d'autres pays des personnes étudiantes et des membres de leur personnel enseignant, de recherche ou administratif. Les expertises ainsi acquises représentent une chance pour le Québec.

### ***Enjeux***

- Plusieurs défis subsistent pour les universités dans le domaine de la mobilité internationale sortante. Ainsi, le financement des étudiants québécois en échange international n'a pas été bonifié depuis 2014.

### ***Demande budgétaire***

- Augmenter le financement du Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'extérieur du Québec (PMICSE) pour favoriser la mobilité internationale des étudiants inscrits dans un établissement universitaire québécois.
- Favoriser financièrement la mobilité internationale des personnels des établissements universitaires.

**-Recommandation 13 – Que le gouvernement accroisse significativement le soutien à la recherche fondamentale et appliquée dans tous les domaines afin de soutenir l’innovation et le développement scientifique du Québec.**

### ***Enjeux***

- La mission universitaire de recherche s’ancre dans la performance de ses chercheuses et chercheurs en des termes d’avancement de connaissances scientifiques à l’échelle mondiale qui est très compétitive. Afin de retenir les meilleurs talents (professeures et professeurs, étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, stagiaires postdoctoraux), nous devons pouvoir offrir des conditions de financement de la recherche fondamentale et appliquée stables et qui répondent aux exigences de l’inflation importante survenue depuis plusieurs années et particulièrement depuis 2022.

### ***Demandes budgétaires***

- Ajuster la valeurs des programmes de bourses des Fonds de recherche du Québec (FRQ) et leurs valeurs ajustées à des montants qui permettront d’attirer et de retenir les personnes de talent.
- Favoriser le fait que les programmes de subvention voués à la recherche fondamentale et appliquée puissent soutenir une programmation de recherche sur une période significative et avec des montants ajustés à la réalité économique de 2023. Au besoin, il faut évaluer la mise en place d’une mesure d’indexation des enveloppes qui visent à la formation des talents et des subventions en recherche fondamentale et appliquée afin qu’elle joue pleinement son rôle dans le cycle de l’innovation.

**-Recommandation 14 – Que le gouvernement élargisse le soutien aux activités d’enseignement et de recherche dans les créneaux de pointe où l’expertise francophone est stratégique pour Montréal et le Québec.**

### ***Contexte***

- Avec son Plan d’action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026, le gouvernement a ciblé des disciplines précises (STEM, enseignement, etc.) pour permettre de répondre aux besoins de pénurie main-d’œuvre spécialisée. Toutefois, certaines autres disciplines ou créneaux de recherche porteurs pour la région de Montréal contribuent à la formation en français d’un bassin de professeures, professeurs, personnels hautement qualifiés et de main-d’œuvre spécialisée. À titre

d'exemple, l'UQAM propose le seul programme universitaire en Amérique du Nord à former des météorologues en français.

### ***Enjeux***

- Assurer la formation d'un nombre suffisant de personnes qui seront appelées à maintenir l'expertise francophone en recherche, en enseignement et à combler les besoins de main-d'œuvre d'entreprises de la région métropolitaine exige d'obtenir des moyens accrus pour intéresser les étudiants et les étudiantes à poursuivre leurs études, à les réorienter ou à retourner sur les bancs de l'université. À titre d'exemple, l'absence de bourses spécifiques en chimie, contrairement à l'informatique, ne permet pas de former suffisamment de personnes dans le domaine de l'électrochimie en lien direct avec la filière batterie que développe l'économie québécoise. Autre exemple, l'expertise en français développée par le Centre pour l'étude et la simulation du climat à l'échelle régionale (ESCER) de l'UQAM est un autre domaine qui pourrait bénéficier d'une reconnaissance d'une expertise stratégique pour Montréal et le Québec et qui permettrait d'attirer un nombre important d'étudiants. De même pour certains domaines d'études et de recherche qui contribuent à la santé des populations dans une approche préventive.

### ***Demande budgétaire***

- Offrir un programme de bourses passerelles qui permettraient à différents profils de personnes d'étudier dans des créneaux de recherche jugés stratégiques pour le développement socio-économique de Montréal et du Québec.

**-Recommandation 15 – Que le gouvernement soutienne davantage les initiatives innovantes dans les champs artistiques, médiatiques et culturels afin de reconnaître pleinement leur apport au développement scientifique, social, économique et culturel du Québec, ainsi que de maintenir la vitalité du centre-ville de Montréal.**

### ***Contexte***

- Les impacts de la pandémie de COVID-19 et l'implantation durable du télétravail conjugués préoccupent les décideurs par rapport à la vitalité du centre-ville de Montréal. L'UQAM se présente comme université urbaine par excellence et peut jouer un rôle prédominant dans la relance du territoire.

### ***Enjeux***

- Plusieurs lieux de diffusion et de médiation de la recherche-crédation et des savoirs scientifiques œuvrent au centre-ville, dont certains à l'UQAM (Cœur des sciences (centre culturel scientifique), Galerie de l'UQAM, Centre de design et Centre Pierre-Péladeau). Les installations d'enseignement et de recherche-crédation en danse,



théâtre et cinéma sont également des éléments qui contribuent à alimenter la scène culturelle montréalaise. Il conviendrait de les soutenir davantage.

***Demande budgétaire***

- Mettre en place un programme de soutien financier pour soutenir ces infrastructures et institutions intégrées au sein de la structure universitaire et qui se démarquent de la réalité d'autres universités hors centres urbains afin d'assurer le maintien et le rehaussement de leurs installations et de leurs programmations destinées aux étudiantes et étudiants et au grand public.
- Bonifier le Fonds de soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises du MES qui vise à soutenir la mission sociale des universités et valoriser leur rôle pivot dans la société.